

UNAFAM ESSONNE

Bulletin d'informations

Edito



Un autre regard

Une Association de
Familles au service
des Familles



Réunion annuelle
des adhérents à Palaiseau

Chaque année, la Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM) nous fournit l'occasion de nous adresser à un large auditoire pour évoquer un thème en lien direct avec la santé mentale.

Dans l'Essonne, nous avons choisi, depuis 2009, d'organiser cette manifestation en collaboration avec une municipalité. En effet, la majorité des malades psychiques vivent dans la cité et un dialogue constructif avec, notamment, les élus et les services sociaux, qui sont journalièrement en contact avec les personnes affectées de troubles psychiques, est devenu une nécessité.

Après BRETIGNY-SUR-ORGE en 2009, LES ULIS en 2010, nous collaborons cette année avec la ville de MORSANG-SUR-ORGE sur le thème « Santé mentale : comment en prendre soin ensemble ? ».

Le nombre et la diversité des manifestations organisées à cette occasion, du 17 au 19 mars à MORSANG, les profils différents des personnes qui participent à ces manifestations illustrent bien la diversité des acteurs qui ont un rôle essentiel à jouer, ensemble, pour le mieux-être, dans la ville, des personnes affectées par des troubles psychiques. Personnels soignants, notamment du CMP, gestionnaires de lieux de vie, personnels d'accompagnement social et d'accueil, élus, services sociaux, professionnels de l'éducation, animateurs culturels, parfois police et pompiers.....et, bien sûr, les familles doivent collaborer.

Suite de l'édito page 2.....

Sommaire:..	Page.
- Réunion annuelle des adhérents...	2
- Faire face au cannabis.....	3
- Prochaine randonnée.....	5
- Des nouvelles de l'ALVE.....	6 et 7
- Permanences, représentation et composition du bureau	8
- Semaine d'Information sur la Santé Mentale...SISM.....	9
- Informations pratiques.....	10

à vos agendas



Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM)

du 17 au 19 Mars 2011

Différentes manifestations organisées

Voir le détail page 9

Première randonnée samedi 12 mars

Découverte des marais de MISERY

Voir page 5

Assemblée générale de l'ALVE

vendredi 29 avril 2011

Voir page 7

UNAFAM – ESSONNE

4 rue d'Ardenay - 91120 PALAISEAU – Tél. 01 64 46 96 21 - Fax. 01 60 10 38 20

Courriel : 91@unafam.org - Site : <http://unafam.91.free.fr>

Union nationale de familles ou amis de personnes malades et handicapées psychiques – Reconnue d'utilité publique
Siège National: 12 villa Compoint – 75017 PARIS – Tél.: 01 42 63 03 03 – Fax: 01 42 63 44 00

Suite de l'édito.

Cette collaboration est le plus souvent informelle dans la plupart des communes. Cependant elle peut, parfois, se concrétiser par la mise en place de structures telles qu'un Réseau de Santé Mentale, une Cellule d'Alerte (à Evry notamment), un Conseil Local de Santé Mentale, un Atelier Santé ville,.... Nous encourageons les municipalités qui le peuvent à mettre en place des dispositifs permettant le travail « en réseau » des professionnels en contact avec les personnes malades et leurs aidants de proximité. De même, toute action permettant le maintien d'un lien social minimum des personnes en souffrance psychique réduit le risque d'abandon de ces personnes.

Toutefois, pour les familles, si cette collaboration de tous les

acteurs est primordiale, il est des situations où, malgré cela, elles se trouvent bien seules, confrontées à des difficultés quasiment insurmontables en l'absence d'un dispositif d'accompagnement spécifique. Il est donc nécessaire qu'il existe, au moins à l'échelle du département, un dispositif capable de gérer de manière spécifique les urgences psychiatriques. Ce dispositif devra permettre de prendre en charge les personnes malades, y compris à domicile, sur appel des usagers ou des proches 24h sur 24. Nous espérons que cette demande de l'UNAFAM, qui fait partie de ses récentes propositions dans le cadre de l'élaboration d'un Plan psychique demandée aux pouvoirs publics, sera prise en compte et suivie d'effet dans un proche avenir.

Jean-Claude Matha

Réunion des adhérents à PALAISEAU

Le 20 novembre dernier, la réunion annuelle des adhérents a regroupé près de 80 personnes dans la salle Guy Vinet à Palaiseau. Comme chaque année, le président délégué Jean-Claude MATHA a ouvert la séance en présentant le bilan des activités de la délégation essonniennaise au cours de l'année écoulée, en soulignant les efforts réalisés pour répondre aux demandes des familles qui sollicitent l'aide de l'UNAFAM et les axes d'effort retenus pour 2011.

Intervention de M. Panigada, cadre de santé du Centre de Soins et de Prévention des Addictions (CSAPA) situé à Arpajon.

Le CSAPA est rattaché à l'Hôpital Barthélémy Durand et il a pour mission l'accueil, l'information, l'orientation des patients et de leur famille, avec une prise en charge à la fois psychologique, médicale et sociale.



En 2009, l'équipe du centre composée d'un psychiatre, d'un cadre de santé, de deux psychologues, d'une secrétaire et d'une assistance sociale, a accueilli 230 patients dont 70% étaient concernés par les opiacés et 30% étaient de jeunes patients consommateurs de cannabis. Parmi ces patients, 20% relevaient de pathologies psychiatriques dont 3% étaient des psychotiques délirants.

Les addictions sont des conduites de dépendance à des produits et drogues, mais aussi à des actions, comme les jeux en ligne, le jeu, le sexe ...

Selon leur nature, les drogues ont différents effets sur l'utilisateur :

Les drogues sédatives : opiacés (opium, héroïne), alcool, et tranquillisants de type benzodiazépine sont pris pour diminuer l'anxiété et/ou soulager l'angoisse.

Les stimulants : cocaïne, crack et amphétamines permettent

d'augmenter la confiance en soi et les performances mais, ils peuvent entraîner des idées persécutives, des perturbations psychiques importantes comme la paranoïa et, en cas d'arrêt, peuvent survenir des états dépressifs sérieux.

Les hallucinogènes : LSD, champignons hallucinogènes provoquent des perturbations sensorielles, des hallucinations, et peuvent générer des troubles psychiatriques. A bien moindre degré c'est aussi le cas du cannabis.

Le tabac a un effet plus apaisant que stimulant et un côté « social » et occupationnel. Il y a une forte consommation chez les patients, comme une lutte contre la passivité et l'apragmatisme. Il ne semble pas qu'il ait des effets majorants sur la maladie psychique. Certains patients sont plus éveillés avec tabac + café, ce qui peut les aider pour une recherche d'amélioration de certains troubles cognitifs.

Relations entre addictions et troubles psychiques

En population générale, on estime que pour les schizophrènes : 1/3 sont consommateurs importants d'alcool ; 1/4 consommateurs de cannabis ; 60% consommateurs de tabac. Il y a donc une grande comorbidité.

La maladie psychique comme la schizophrénie peut-elle

être une conséquence de la prise de substances comme le cannabis ?

Effectivement, **les hallucinogènes peuvent occasionner des bouffées** délirantes, qui peuvent être uniques, passagères, ou qui peuvent marquer l'entrée dans la psychose.

Quant au cannabis, il ne peut induire à lui seul des troubles psychiques, mais c'est un catalyseur et un facilitateur chez des sujets fragiles. Bien sûr, on ne sait pas si la maladie se serait déclarée sans cannabis, peut-être plus tardivement. Le mal-être psychologique à l'adolescence induirait, semble-t-il, une recherche de ces substances pour compenser l'état de souffrance.

Prise en charge

Le centre travaille en étroite collaboration avec les secteurs psy concernés. Mais, pour l'équipe du Centre, lorsqu'un patient reste sous l'emprise d'addiction alors qu'il bénéficie d'un suivi psychiatrique, il y a lieu de s'interroger sur la prise en charge de l'anxiété du patient et donc de l'adéquation du traitement antipsychotique.

Il n'existe pas de traitement médicamenteux pour le cannabis, car il n'entraîne pas de dépendance physique mais à 90% psychologique. Sauf lors du sevrage, il y a de l'anxiété et des troubles du sommeil. On peut donner alors un peu d'anxiolytiques. Sinon, le traitement de cette addiction est du ressort de la psychothérapie, essentiellement assurée par le ou la psychologue.

Pour l'alcool, le sevrage est médical. Il y a des médicaments pour aider au sevrage, et d'autres pour empêcher ensuite de reboire. Là aussi, prise en charge conjointe avec l'équipe psy si le buveur est psychotique. Mais parfois c'est difficile pour le patient, et on essaye de tout traiter au même endroit.

Pour l'héroïne, nous sommes un centre pour la prise de méthadone. Rappelons qu'ici la dépendance est psychologique certes, mais il y a une forte dépendance physique avec un syndrome de manque majeur.

Enfin il est exclu de prendre dans la même structure des personnes qui voudraient se sevrer du tabac et celles qui prennent de l'héroïne.

Faire face au cannabis : Entretien avec le Docteur Philippe Nuss

Cet entretien est repris in extenso dans le n°74 de la Lettre de Paris. Il nous a paru intéressant car il apporte un complément d'information en ce qui concerne l'usager du cannabis.

Praticien hospitalier à l'hôpital Saint Antoine (Service de psychiatrie du Professeur Ferreri) en charge de l'unité de jour (Pathologies débutantes), Conférencier international (Thérapeutique des psychoses), le Docteur P. Nuss est aussi chercheur à l'INSERM.

La Lettre : *Face au cannabis, les parents et proches de schizophrènes sont désarmés et impuissants. Que leur dire?*

Docteur Nuss : Une première information à leur donner sur le cannabis, c'est qu'aujourd'hui, il est beaucoup plus délétère que le cannabis d'hier. Cette plante, à l'état naturel, contient une substance psycho-active, le delta 9 tétrahydrocannabinol (delta-9-THC). Par manipulation génétique, par hybridation, une sélection de variétés bien plus riches en THC a vu le jour. Les narcotrafiants en ont profité.

Une autre information, c'est que le THC est une substance liposoluble. Or le cerveau c'est de la graisse... Le THC va s'y concentrer - comme le fait, par exemple, l'odeur du melon dans le beurre - au fur et à mesure des prises, à cause d'un effet cumulatif de ces prises, à l'inverse d'autres produits vite éliminés, comme l'alcool ou le tabac. Ainsi, il se peut qu'un patient prenne du cannabis sans effet apparent malgré une accumulation latente du produit.



La Lettre : *Qu'en est-il du lien avec la schizophrénie?*

Docteur Nuss : Le THC agit sur des récepteurs qui lui ressemblent, dans les zones du cerveau impliquées dans l'étiopathologie de la schizophrénie, c'est-à-dire les régions critiques pour la schizophrénie : l'hippocampe, le cervelet, les noyaux gris. Ces zones correspondent pour l'hippocampe à la mémoire, pour le cervelet à la coordination de la pensée, des émotions et des actions, pour les noyaux du système limbique à tout ce qui est émotionnel. Chez les schizophrènes ou les sujets à risques, le cannabis va rendre plus fragile un terrain qui l'est déjà. Le stade fragile va passer au stade d'état. Autre point encore, le cannabis agit sur les inter-neurones GA-BA qui servent normalement à « freiner » le cerveau. Le THC va « freiner un frein », c'est-à-dire permettre d'accélérer les processus liés à la dopamine, un neuromédiateur fondamental pour la schizophrénie.

La Lettre : *Quels sont les effets alors ressentis ?*

Docteur Nuss : Le cannabis va agir, d'une part sur la dopamine, dans les systèmes de récompense (c'est une « drogue »), d'autre part sur la dopamine au niveau du système limbique (d'où les hallucinations).

La Lettre : *En résumé, quels méfaits le cannabis entraîne-t-il pour le schizophrène ?*

Docteur Nuss : Le cannabis agit de façon dangereuse pour les patients par deux mécanismes : l'un jouant sur des zones critiques, d'où l'aggravation du dysfonctionnement préalable de ces zones, l'autre sur un neuromédiateur fondamental pour le schizophrène, la dopamine, dont il augmente la libération.

La Lettre : *Le cannabis n'a-t-il que des effets négatifs pour une personne atteinte de schizophrénie ?*

Docteur Nuss : Non, autrement les patients n'en prendraient pas ! Le schizophrène n'est pas un débile. S'il prend quelque chose, il faut toujours entendre pourquoi il le prend. Même si sur lui les méfaits du cannabis nous paraissent évidents, il faut entendre son « ça me fait du bien » et comprendre que sa réflexion porte sur des préoccupations dont on doit davantage tenir compte.

La Lettre : *Pour quelles raisons le cannabis semble-t-il lui faire du bien ?*

Docteur Nuss : D'abord une raison psychologique. Le patient a l'impression qu'il a la maîtrise de sa vie, qu'il fait quelque chose. La plupart du temps, le schizophrène se sent impuissant face à sa propre vie. En prenant du cannabis, il a l'impression qu'il se passe en lui quelque chose qu'il a déclenché lui-même. L'autre aspect, c'est que le cannabis agit sur l'angoisse dans certains cas et aussi sur le plaisir.

Si on veut que cesse l'addiction, c'est à nous de trouver des stratégies pour agir sur ces deux points : donner aux patients une impression de remaîtrise de leur vie et les aider à retrouver du plaisir.

La Lettre : *L'adolescent ne cède-t-il pas en plus à une mode ?*

Docteur Nuss : Bien sûr. Aujourd'hui, dans l'esprit de beaucoup, être jeune, c'est fumer du cannabis. Or, un adolescent psychotique qui se sent déjà marginal, s'il prend un joint, a l'impression de faire partie d'un groupe, d'adhérer à un processus d'intégration : il n'est plus un patient, il devient un jeune consommateur. Le cannabis socialise. Il faut prendre ce fait en compte et faire un travail de meilleure socialisation auprès du patient, sans le passage par le cannabis.

La Lettre : *Et la dépendance ?*

Docteur Nuss : Le cannabis entraîne, à partir d'une certaine consommation, un phénomène de dépendance

d'autant plus dure à sevrer qu'elle est souvent associée à celle du tabac ou d'autres produits comme les neuroleptiques. Ceux-ci diminuant la capacité des sensations vont induire une prise plus importante de produit pour que le patient ait l'impression de ressentir quelque chose. Ainsi, en prenant davantage de produit, l'élimination est plus importante et par voie de conséquence, il est beaucoup plus sujet à la dépendance.

La Lettre : *C'est un cercle vicieux, alors ?*

Docteur Nuss : Non, il faut remplacer le cannabis par de l'activité. Si le sujet a un projet, il ne fumera plus « les » cannabis de l'ennui. Restera celui de la dépendance, pour lequel un sevrage organisé s'impose. Le cannabis ne doit pas être un lieu de coupure mais un lieu de rencontre.

La Lettre : *Quelle attitude conseillez-vous aux parents de schizophrènes qui prennent du cannabis ?*

Docteur Nuss : L'important, c'est que les parents écoutent leur adolescent fragilisé en lui donnant les informations raisonnables qui existent aujourd'hui sur ce produit et dialoguent avec lui sans pour autant « être favorable » ou « défavorable ». La question n'est pas là.

Le cannabis, il faut en parler avec l'adolescent non pas sur le mode moral, mais en le faisant réfléchir sur les deux aspects qui lui paraissent en général évidents : « Ça lui fait du bien », « Ça lui fait du mal ». Il faut lui faire confiance en lui donnant des éléments de réflexion « Ça lui fait du bien ? ». « Oui, de rencontrer d'autres personnes, d'avoir un statut identitaire, d'avoir son angoisse calmée ». « Là où ça lui fait du mal ? » : « Il est plus difficile à soigner et il vit des impressions fausses, un leurre qui augmente son ennui. »

La Lettre : *Le Pr. Lagrue, pour qui l'addiction au tabac comme au cannabis repose sur les mêmes ressorts, avait souhaité que vous évoquiez le problème de la psychothérapie face à cette dépendance.*

Docteur Nuss : Il faut faire une espèce de check-up du pour et du contre (voire, faire des colonnes du pour et du contre), dire à l'adolescent qu'il sait beaucoup de choses même s'il ne le dit pas (par exemple qu'il a eu des moments de paranoïa, que le cannabis l'aide à dormir). L'idée, c'est d'écrire ces éléments, de les ordonner (un travail « d'ordonnancement » est déjà en soi thérapeutique) et de mettre ce savoir « implicite » qu'il a en rapport avec son projet (exemples : « Maintenant que tu sais cela, en quoi est-ce près ou loin de ton projet ? - En quoi, ça le gêne ? En quoi, ça l'aide ? »)

Se resituer dans une espèce de « fonctionnalité », c'est très important en thérapie. Il faut montrer qu'il y a du pour et du contre dans tout, c'est pour cela que j'appelle le cannabis « Entre le pour et le contre ». Parler du cannabis avec le patient restaure une

dialectique. Si on arrive à restaurer une dialectique au sein de lui-même et de lui avec les autres, en abordant le problème du cannabis, on l'aide vraiment. Le problème psychique, c'est un travail de dialectique.

La Lettre : *Qu'en est-il des familles dans cette démarche ?* Docteur Nuss : Je les reçois avec leurs proches, sans leurs proches, étant aussi à l'écoute des amis des patients pour avoir un jugement le plus objectif possible. Il faut aider les parents à sortir des idées toutes faites, à utiliser un autre registre quand il s'agit de leur enfant, à devenir, au pied du mur, - plus intelligents ! Il faut qu'ils aient une ouverture d'esprit leur permettant de changer de cap. À quoi bon leurs « Je pensais que c'était grave ! » ou « Je croyais que ce n'était pas grave ! ». Dans ce cas de figure, les théories dans la tête peuvent être justes, seulement elles ne marchent pas. Le réel, c'est d'entendre : « Mon fils est toujours hospitalisé », « Il fume quinze pétards par jour », « Il vole », « Tout son fric de la Cotorep passe là-dedans ». Avoir un enfant malade oblige à réfléchir, à faire évoluer ses représentations, à faire découvrir quelque chose de plus intéressant qu'un projet personnel.

La Lettre : *En fait, il faut beaucoup de flexibilité quand on est un proche de patient ?*

Docteur NUSS : Oui, c'est clair, fondamental, c'est une nécessité.

La Lettre : *Quel message faut-il faire passer aux parents concernant la thérapie ?*

Docteur Nuss : Un thérapeute, s'il est en miroir du trouble du patient, n'opère-t-il pas à l'envers ? D'une manière identique ? Si le patient a en tête de fumer son pétard, le thérapeute doit-il être dans la logique du passage à l'acte à l'opposé ? Ce qu'il faut faire, c'est créer une alternative. Qu'est-ce que la maladie mentale ? C'est justement une diminution des alternatives. Quand les parents me disent : « Docteur, il faut l'hospitaliser » ou « Il faut un sevrage » ou encore « Il ne faut plus qu'il voit le dealer », je leur réponds : « Vous êtes l'anti-dealer. Il y a mieux à faire. Ce qu'il faut, c'est comprendre pourquoi votre enfant, alors qu'il a peur du dealer, va quand même au devant de lui. En fait, il lui faut retrouver la

liberté dans sa tête, la maladie le congestionne. » C'est à nous de lui faire reconquérir de la liberté. Voilà pourquoi je suis opposé à tous les systèmes qui induisent des règles identiques à appliquer. Tout est question de contexte, une fois qu'on a compris le mécanisme.

La Lettre : *En conclusion ?*

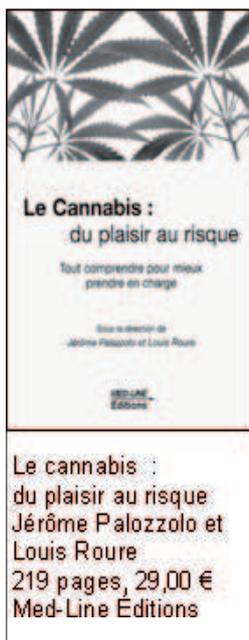
Docteur Nuss : Ces approches ne sont pas des réponses définitives, comme on peut en donner sur le plan infectieux, mais plutôt des questions en forme d'impasses, posées différemment pour trouver au mieux une réponse adaptée à une situation donnée. Il faut travailler au cas par cas, avec des règles générales, bien sûr, en fonction de ce qui est prioritaire à tel ou tel moment selon, par exemple, qu'on a devant soi des parents qui croient à la guérison de leur enfant sans cannabis ou qui ont compris leur maladie... On dit souvent : « Quand c'est subtil, c'est moins efficace. » Pour moi : « Plus c'est subtil, plus c'est efficace ! ».

La Lettre : *En post-scriptum, pourriez-vous nous donner quelques précisions sur l'ECIMUD*?*

Docteur Nuss : Dans chaque hôpital de l'AP-HP, concerné par cette structure, la mise en place d'une consultation cannabis a pour but de faire de la prévention secondaire afin de dépister très tôt les éventuels débuts de la maladie souvent alors invisibles. La plupart des malades étant co-morbides de la consommation de cannabis, les voir précocement, en les faisant entrer par la porte cannabis plutôt que la porte maladie mentale, m'a paru préférable. Après, en leur disant : « J'ai l'impression que cette souffrance est liée à une maladie », le rapport aux soins n'est plus un rapport de violence - comme dans l'épisode délirant aigu - mais un rapport autour d'un mal-être beaucoup plus proche d'eux.

Propos recueillis par FI. V-D le 6 juin 2005

* ECIMUD : Équipe de Coordination pour l'Intervention auprès des Malades et Usagers de Drogues, dont la création est due en partie au Dr. Nuss. À l'hôpital Saint-Antoine, une consultation non sectorisée a lieu le mercredi après-midi (® 01 49 2S 29 17)



oooooooooooo

Rappel: prochaine randonnée samedi 12 mars

Découverte des marais de MISERY

Rendez-vous : à 14h00, à la Maison des marais entre ECHARCON (91) et VERT- LE- PETIT (91)

Inscription auprès de Nicole BOURDONCLE, Tél: 01.60.83.12.96

Des nouvelles de l'ALVE

Le développement des activités de l'ALVE en 2010 est passé par son implantation en Eure-et-Loir à la demande d'une association issue de l'UNAFAM : le 1^{er} janvier 2010, la fusion absorption d'Elan 28 a été déclarée. Désormais la gestion du SAMSAH Envol 28 et de la résidence accueil de Lucé (25 logements) est assurée par l'ALVE.

Depuis cette date les différentes structures ouvertes et gérées par notre association s'adressent à :

- 74 résidents en Essonne dans les maisons de Juvisy, Etampes, Brétigny et Massy ;
- 19 résidents en Seine-et-Marne dans la maison du Ginkgo à Savigny-le-Temple ;
- 25 résidents en Eure-et-Loir à la résidence accueil Martial Taugourdeau de Lucé ;
- Plus de 150 personnes accompagnées par les SAVS l'Appr'Hoche de Juvisy et l'Escapal de Palaiseau ;
- Plus de 80 personnes accompagnées par le SAMSAH Envol 28 de Lucé.
- Sans oublier les nombreux adhérents des GEM, Intersection en Essonne et Gems'Club à Dreux ainsi que le GEM Evasion de Chartres (au total peut-être 200 adhérents...).

Depuis la suppression des DDASS au profit de 2 nouvelles entités, l'Agence Régionale de Santé qui met en œuvre la politique régionale de santé et le Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale qui reprend les responsabilités relevant autrefois de la DDASS, des réformes importantes se mettent en place.

Parmi celles-ci, on trouve la procédure dite des « appels à projets ». En clair, lorsqu'un projet était inscrit au schéma départemental des personnes handicapées, qu'il s'agisse de foyer ou de SAVS, l'ALVE préparait avec les soignants concernés le dossier correspondant. Ce dossier était présenté au Conseil général pour y être examiné. Si celui-ci avait l'agrément des élus, il était présenté à une commission régionale qui statuait sur la valeur du dossier présenté. Si ce dossier était validé, le département pouvait décréter la création de la structure correspondant aux besoins identifiés.

Désormais les schémas départementaux devront être le reflet des schémas régionaux et des appels à projets seront lancés. Toutes les associations ou organismes ayant les capacités à mener les actions proposées pourront se positionner et répondre en déposant un dossier de création. La décision de création sera alors prise en fonction de considérations qui nous échappent. Cette nouvelle orientation va rendre plus difficile les créations de « maisons » telles que l'ALVE les a conçues.

Néanmoins, plusieurs projets sont toujours en préparation et nous devons garder bon espoir de les voir aboutir.

En Essonne tout d'abord, berceau de notre association, plusieurs projets de *résidence accueil* sont en préparation.

L'un au sud du département, préparé avec l'aide de l'association « Solidarités Nouvelles pour le Logement Essonne » devrait



être retenu définitivement dans les prochaines semaines bien que de nombreuses difficultés restent à surmonter. Ce projet qui prévoit 22 logements de type T1 s'accompagne d'un logement de fonction pour les hôtes ainsi que de locaux d'activités disponibles sur le même lieu pour permettre l'accompagnement social indispensable.

Un 2^{ème} projet de résidence accueil portant sur 20 logements dans la région de Corbeil n'attend que la révision d'un Plan Local d'Urbanisme pour être mis en œuvre avec l'aide de l'Immobilière 3F qui réalisera l'opération.

Un partenariat très fort avec l'hôpital Sud Francilien permet également d'espérer la création d'une nouvelle structure dans la région de Corbeil. Le travail engagé n'est pas encore finalisé, mais les contacts avec les équipes de secteurs (déjà très anciens puisque engagés pour le projet de maison n'ayant pu être réalisé en raison de l'appel à projet déclaré « infructueux ») et la Direction de l'hôpital laissent augurer une réalisation dans les prochaines années.

En Eure-et-Loir Elan 28 avait initié un projet de résidence accueil à Dreux. Ce projet, porté maintenant par l'ALVE devrait être mis en œuvre par le bailleur social de Dreux, « Habitat Drouais », à qui un dossier type de résidence a été remis.

Le projet de maison à Saint-Quentin dans l'Aisne est en attente, les décisions politiques tardent à venir en raison, comme dans beaucoup de département actuellement, des ressources en baisse. La nouvelle réglementation sur les appels à projet devrait, là aussi, compléter ce dossier.

En Val-de-Marne, le projet de maison reste d'actualité, même si la procédure d'appel à projet doit y être opposée. En effet la coopération très forte avec l'hôpital Paul Guiraud permet de penser qu'un projet en cours d'étude sur la commune de Gentilly pourrait voir le jour. Une rencontre avec les services du Conseil général courant décembre 2010 laisse un peu d'espoir. J'évoquais l'an passé une possibilité à Cachan. Cette hypothèse est en passe d'être abandonnée, la vente du terrain repéré étant très compromise.

Le projet étudié avec l'hôpital des Murets reste actuellement en attente d'un terrain possible et, lui aussi, tributaire des appels à projet.

Les activités 2010

Tous les projets évoqués sont suivis et préparés par une équipe très active autour du Secrétaire Général. De nombreux déplacements en Région Île-de-France et en province ont été nécessaires pour faire avancer les dossiers. Une aide importante nous a été offerte par une fondation privée pour le développement de nos actions. Ainsi l'équipe est-elle renforcée par une personne expérimentée dans le montage des dossiers financiers, sujet qui occupe une grande part de nos énergies.

En 2010 comme je le disais plus avant, la plus grande attention a été portée vers l'Eure-et-Loir et la gestion nouvelle des structures du département.

L'ouverture de la résidence accueil à Lucé offre à l'ALVE une nouvelle expérience de gestion qui sera mise à profit pour les autres projets de résidence accueil.

Comme les années précédentes, une journée « interalve » a été organisée. Elle s'est tenue dans le parc du château de Sillery gracieusement mis à disposition par nos amis de la Colonie Franco-Britannique de SILLERY. L'affluence a été très importante avec, notamment, l'arrivée en car d'environ 50 participants venus d'Eure-et-Loir. Ces manifestations collectives permettent aux salariés, résidents, usagers des différentes structures, de mieux se connaître et ainsi d'adhérer à cet « esprit ALVE » initié par les fondateurs de l'association. Les Groupes d'Entraide Mutuelle essonnien et eurélien ont, bien sûr, été très actifs dans cette journée organisée avec beaucoup d'entrain avec un groupe de salariés bénévoles. Un grand merci à tous.



Le GEM (groupe d'entraide mutuelle) de Sainte-Geneviève-des-Bois, Intersection, a maintenant son double à Etampes dans un local qui a été ouvert en début d'année. Son adresse : 1 rue Neuve Saint Gilles à Etampes, tout près de la gare RER de Saint-Martin-d'Etampes et aussi très proche de la maison de la Pergola. Les activités qui y sont organisées par les adhérents, répondent aux vœux du groupe et sont animées par les professionnels du GEM qui attendent autant d'adhérents qu'à Sainte-Geneviève. Allez vite les voir...

Pour terminer ce petit compte rendu des activités de l'ALVE en cette année 2010, je voudrais rendre ici un nouvel hommage à tous nos salariés qui s'investissent dans la gestion et l'animation des structures et ainsi accompagnent avec chaleur les résidents et usagers des services d'accompagnement. Grâce à leur action nous constatons chaque jour le bien-être des personnes suivies. Nous, les parents, ne pouvons que les remercier de leur aide.

Dominique Ramel, Président de l'ALVE

l'Assemblée générale de l'ALVE
a été fixée au **vendredi 29 avril 2011 à 9H30**
(Salle Maison Neuve,
à côté du magasin Auchan) .

Venez découvrir **l'EXPO27**
« 27 visages revisités par Philippe »
Du 1^{er} mars au 30 avril 2011
à **INTERSECTION**
1, rue Neuve Saint Gilles à ETAMPES
Entrée gratuite



Les adhérents UNAFAM qui souhaitent soutenir l'ALVE peuvent adhérer et participer ainsi à son développement (adhésion à 10 euros et plus...)

A méditer :

Si le système de santé était une plante, les aidants naturels en seraient les racines : fragiles, vitales et invisibles...

Sylver D. Cameron auteur canadien

Les permanences d'accueil de l'UNAFAM en Essonne (sauf vacances scolaires et mois d'août)

**Pour rencontrer nos bénévoles, prenez rendez-vous,
téléphonez préalablement au 01 64 46 96 21.**

En cas d'absence laissez un message sur le répondeur

BRETIGNY -sur-ORGE

CCAS 29 rue E. Branly
Mercredi 10h - 12h

SAVIGNY-sur-ORGE

4 av. Charles de Gaulle
Lundi 14h - 16h
Mercredi 16h - 18h

ETAMPES

Maison de l'habitat
1, rue du Coq
Mercredi de 10h - 12h

EVRY

Centre de santé des
Epinettes
allée de la commune
Vendredi 14h - 16h

BALLANCOURT

2, rue de la Mairie
Sur RV

MENNECY

CCAS
avenue de la Jeannotte
sur RV

PALAISEAU

4 rue d'Ardenay
Voir ci-dessous

EPS Barthélémy Durand ETAMPES

Av. du 8 Mai 1945 -
Mercredi 13h30 à 15h30
accueil en face du bureau
des admissions

LES ULIS

Centre municipal de santé
rue Brie
Mardi 17h - 19h
Samedi 9h - 11h

oooooooooooo

Une psychologue peut recevoir les familles,
sur rendez-vous, à Palaiseau

La représentation institutionnelle de l'Unafam en Essonne

- * Conseil Départemental Consultatif pour les Personnes Handicapées (CDCPH)
-> J. C. MATHA
- * MDPH de l'Essonne:
 - Commission Exécutive
-> Ph. HARGOUS
 - Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA)
-> M. HUILIZEN
- * Commission Départementale des Hospitalisations Psychiatriques (CDHP)
-> D. PRIOLET
- * Conseil de surveillance et/ou CRUCQ :
 - Hôpital B. Durand à Etampes
-> J.C. MATHA - J. RAMEL
 - Hôpital F. Manhès à Fleury-Mérogis
-> Y. FOUQUET - P. BREMARD
 - Hôpital de Longjumeau
-> A. GENEST
 - Hôpital Sud Francilien
-> A. DELPY
 - Hôpital d'Orsay
-> C. LOOTENS
 - Hôpital de Juvisy
-> P. BREMARD
 - Clinique Bel air de Crosne
-> P. ROYAUTÉ / P. BREMARD
 - Clinique Château de Villebouzin de Longpont-sur-Orge
-> P. BREMARD / M. AUGOYARD
 - Clinique de l'Abbaye de Viry-Chatillon
-> P. BREMARD / M. AUGOYARD
- * Conseil d'administration UDAF
-> P. BREMARD et J.C. MATHA
- * Caisse Primaire d'Assurance Maladie
-> M. HUILIZEN et C. LOOTENS

U.N.A.F.A.M. Section de l'Essonne

Horaires d'ouverture du siège (hors jours fériés)

	Après-midi
Lundi	14 h 30 - 17 h 00
Mardi	14 h 30 - 17 h 00
Mercredi	14 h 30 - 17 h 00
Judi	14 h 30 - 17 h 00
Vendredi	14 h 30 - 17 h 00

Président délégué: Jean-Claude MATHA

Vice-Présidents :

Jean LEFEVRE - Denis PRIOLET

Secrétaire : Christine LAMBLIN

Trésorier : Jean LEFEVRE

Membres : Ph. HARGOUS - J. DYBAL

Le bureau se réunit chaque 1^{er} mercredi
du mois à 17h au siège,
4 rue d'Ardenay - PALAISEAU.

Les bénévoles responsables d'une
activité ou d'une représentation sont
plus spécialement invités à y participer,
ainsi que les adhérents qui souhaitent
y intervenir.



La 22ème Semaine d'Information sur la Santé Mentale

Un thème de réflexion : « Santé mentale : comment en prendre soin ensemble ? »

oooooooo

Dans ce cadre, nous rappelons les initiatives essonniennes suivantes :

A MORSANG-SUR-ORGE

- **Jeudi 17 mars**, à partir de 14h00, salle PABLO NERUDA, rencontre autour du film « **Un monde sans fous ?** ».

Après la projection, échanges participatifs avec les structures locales, ouverts par Mathieu BELLAHSEN, psychiatre du secteur G08, CMP de MORSANG-SUR-ORGE. Animation assurée par Denis RAYBAUD.

- **Vendredi 18 mars**, à partir de 15h00, théâtre de l'Arlequin, rencontre « théâtre et santé mentale » sous forme de table ronde autour de trois expériences théâtrales ; le kotèba * thérapeutique à l'hôpital du point G (Bamako) ; le Bleu de mes rêves, spectacle de Gérard GALLEGO avec les résidents du foyer de la Guérinière ; le livre du témoignage d'un machine à écrire, de Jérôme MENOUE, avec les TEMPS MELES.

*kotèba : farces burlesques de critique sociale dans la culture banaman et mandingue

- **Vendredi 18 mars**, à partir de 19h00, au CAFE CURIEUX, rencontre autour du signifiant « CRISE ». Echange autour de la lettre K, comme « KRISIS », en présence de Jean-Marie BIREE, psychiatre et de Iovan GILLES, philosophe.

- **Samedi 19 mars**, à partir de 14h00, théâtre de l'Arlequin, représentation théâtrale « Le livre du témoignage d'un machine à écrire », création originale conçue à partir des écrits d'une personne en grande souffrance psychique, suivie d'un échange en présence de l'auteur et de son ouvrage.

Le programme détaillé de ces différentes manifestations morsantoises mentionnées dans l'édito a été envoyé par voie postale à tous nos adhérents et partenaires essonniens.

AUX ULIS

Au centre de Santé : exposition de peintures et de photos intitulée « Ici et là », réalisée par les adhérents du Service d'Accueil de Jour SESAME ORSAY (**vernissage le 17 mars à 17h**)

Au cinéma Jacques PREVERT, le 18 mars à partir de 20h00, projection de Shutter Island puis débat animé par Roger SCHEMBRI psychiatre et psychanalyste au **Cercys**.

Informations pratiques...

Dans quelques semaines la déclaration des revenus 2010 sera d'actualité.

Dans cette perspective nous vous rappelons que la pension d'invalidité versée par la CRAMIF est exonérée en application des dispositions prévues par l'instruction du 12 février 2010, 5F-8-10, de la Direction Générale des Finances Publiques, Titre A – pensions exclues du champ d'application sur le revenu ; &3 – pensions de retraites ou d'invalidité de faible montant, qui précise :

« ... sont également exonérées d'impôt sur le revenu les pensions de retraite ou d'invalidité servies par les régimes de sécurité sociale dont le montant* n'excède pas celui de l'allocation aux vieux travailleurs salariés si les ressources **des bénéficiaires** n'excèdent pas le maximum prévu pour l'attribution de cette allocation » (documentation de base 5 F 1223 n° 3 et annexe I ; 5 F 1233 n° 2).

* Pour 2010 ce montant s'élève à 3 181,67 euros par an, soit 265,13 euros par mois.

Dans les ressources il ne faut pas inclure : FSI/ASI, majoration vie autonome, complément de ressource et éventuellement différentiel d'AAH non imposables.

Cette exonération est également valable si la personne handicapée (ex : enfant) est rattachée à un foyer fiscal.

Café-rencontre de Crosne

Dans notre lointain nord-est Essonne, l'année 2010 s'est terminée avec une meilleure participation au café-rencontre (6 personnes accueillies le 3ème samedi de décembre), et 2011 commence de manière vivante et encourageante : nous étions 9 ce 3ème samedi de janvier.

Bien cordialement,

Anne Boursier et Gisèle Gosselin (Animatrices)

Groupe de parole de PALAISEAU

Ce groupe se réunira à Palaiseau, 4 rue d'Ardenay, un lundi par mois, de 19H00 à 21H00.

La première réunion aura lieu le lundi 21 mars de 19H à 21H

(animatrices: Maé LACROIX et Marie Thérèse VIBERT).

Prochains ateliers d'entraide PROSPECT familles en Ile-de-France

Il reste encore des places pour :

BOIS-COLOMBES (92) : 12, 13 et 26 mars 2011

Animation : Evelyne de STERCKE et Annette DEVEZE

St-NOM-la-BRETECHE (78) : 20,26 mars et 3 avril 2011

Animation : Maurice LEMAL, Dominique LECONTE

St-NOM-la-BRETECHE (78) : 7, 8 et 21 mai 2011

Animation : Maurice LEMAL, Dominique LECONTE

PARIS – avenue de Clichy (75) : septembre 2011

Animation : Armelle BOISIVON et Anne Marie ROSSIER

PALAISEAU (91) : courant septembre ou octobre 2011

Animation ; Claire BUSSON et Maryannick RICHARD

Pour plus d'information ou inscription pour les deux dernières rubriques, contacter Charlotte RIBAUT, au 01 64 46 96 21.